



Déclaration de Responsabilité Sociétale de Centre Spécialités Pharmaceutiques

CSP est un maillon essentiel de l'industrie des produits de Santé. Son rôle de logisticien dédié à la Santé Publique est indispensable pour la mise à disposition des produits de Santé sur le territoire Français et les territoires internationaux.

Conformément à notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, CSP s'emploie à être une référence en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise au sein de l'Industrie Pharmaceutique en prenant des engagements clairement identifiés pour s'assurer que son développement économique s'allie à la promotion des valeurs sociales et à la préservation de l'Environnement.

CSP s'engage à :



Maintenir et promouvoir des relations loyales avec les parties prenantes quels que soient le pays et l'activité concernés

- En respectant les réglementations applicables
- En ne tolérant aucune forme de corruption que cela implique un agent public ou privé
- En ne tolérant aucune forme de trafic d'influence
- En interdisant toute forme d'extorsion
- En ne tolérant aucune manipulation ou falsification des écritures comptables
- En ne tolérant aucun paiement de facilitation
- En interdisant le blanchiment d'argent
- En évitant tout conflit d'intérêt c'est-à-dire toute situation d'interférence entre les intérêts de CSP et ceux de parties externes pouvant remettre en cause l'objectivité et la neutralité de CSP dans ses prises de décision
- En ne divulguant aucune information confidentielle sur nos activités et celles de nos clients
- En respectant la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle



Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme

- En identifiant les risques de non respect des Droits de l'Homme au sein de sa structure et de sa sphère d'influence
- En veillant à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme



Maintenir et développer une entreprise socialement responsable

- En préservant un climat exempt de toute violence, de pressions, de crainte ou de menaces
- En offrant des conditions de travail saines, sûres et motivantes
- En respectant la liberté d'association
- En encourageant le dialogue social et l'information des personnels et de leurs représentants
- En reconnaissant le droit de négociation collective
- En respectant le droit de tous les travailleurs de constituer ou rejoindre des groupes pour la promotion et la défense de leurs intérêts professionnels
- En interdisant toute pratique discriminatoire. CSP s'engage à assurer l'égalité des chances en matière d'emploi et de profession quelque soit la race, la couleur de la peau, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale, l'origine culturelle ou sociale, l'âge, le handicap, l'affiliation syndicale, le statut marital et l'orientation sexuelle entre autres
- En prévenant et luttant contre les agissements de harcèlement moral et sexuel
- En interdisant et condamnant le recours au travail forcé ou obligatoire
- En interdisant et condamnant tout recours au travail des enfants dont l'âge est inférieur au minimum requis pour l'admission au travail prévues par les dispositions législatives du pays



Protéger l'environnement

- En appliquant le principe de précaution pour toute thématique pouvant impacter l'environnement
- En s'assurant que les activités de CSP ne causent pas de dommages à l'environnement
- En évaluant les risques environnementaux des activités et en mettant en œuvre un programme visant à les maîtriser dans le respect scrupuleux de la réglementation :
 - ✓ utilisation préférentielle de technologies respectueuses de l'environnement
 - ✓ réduction des gaz à effets de serre,
 - ✓ maîtrise des consommations énergétiques,
 - ✓ réduction et valorisation des déchets

Les chartes éthiques et sociales précisent la manière dont l'ensemble de nos collaborateurs, de nos sous traitants et fournisseurs doivent appliquer ses engagements.

Cournon d'Auvergne, le 23 mars 2021

Bertrand Bourgogne
Président